



LA MÉDIATION DU CRÉDIT

Institut d'Émission d'Outre-mer

Cible Entreprises confrontées à des difficultés de financement	Dispositif Médiation du crédit
Montant Sans objet	Contact IEOM

Le dispositif

La médiation du crédit est un dispositif national mis en place pour accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de financement.

La médiation du crédit s'adresse à toutes les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, confrontées à des refus de financement liés à leur activité professionnelle, à la résiliation de leurs concours bancaires existants ou qui rencontrent des difficultés avec l'assurance-crédit.

Le dispositif est aménagé et simplifié pour faire face à la crise liée au Covid 19.

Deux objectifs prioritaires

- Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de financement ou d'assurance-crédit ;
- Signaler aux autorités compétentes les difficultés rencontrées par les entreprises sur le terrain.

Saisine du médiateur du crédit

- Le dossier de médiation est téléchargeable sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>
- Une fois complété, le dossier devra être envoyé à l'IEOM par mail : mediation.credit.988@ieom.nc

Procédure

- Examiner attentivement la situation de chaque entreprise ;
- Réunir les partenaires financiers de l'entreprise ;
- Rapprocher les positions divergentes à partir d'une expertise technique des dossiers ;
- Proposer des solutions concertées et adaptées.

Contacts en Nouvelle-Calédonie

- Téléphone : 27 91 08 ou 27 91 06
- Mail : mediation.credit.988@ieom.nc